

ASSOCIATION MUSIC'ESTIV 54 (A.M.E. 54)

Séjours Musicaux de Pléneuf - Val André

TROUSSEAU

	Quantité recommandée	Ce que vous mettez
Blouson léger	1	
K-Way ou imperméable.....	1	
Pantalons (jeans) ou jupes, robes pratiques.....	4	
Shorts.....	4	
Survêtement ou jogging.....	2	
Pyjamas.....	2	
Chemise(tte)s, tee-shirts ou polos.....	7	
Sous-vêtements.....	10	
Chaussettes, socquettes.....	10	
Maillots (slips) de bain.....	2	
Serviettes de plage.....	2	
Sac de plage.....	1	
Serviettes et gants de toilette.....	3	
Nécessaire de toilette (brosse à dents, gel douche.....)	1	
Sac à linge sale (en coton de préférence).....	1	
Paire de tennis ou baskets.....	2	
Paire de sandale(tte)s.....	1	
Bob, casquette.....	1	
Paquets de mouchoirs en papier	10	
Tenue de concert (haut blanc, bas noir & chaussures adaptées).....	1	
Paire de chausson, pantoufles, espadrilles.....	1	
Parure de draps (90 x 190).....	1	
Couette, couverture, duvet.....	1	
Oreiller & taie.....	1	
Paire de lunettes de soleil.....	1	
Crème solaire.....	1	
Gourde.....	1	
Nécessaire de correspondance (papier, enveloppes, timbres).....	1	

RECOMMANDATIONS :

- * Le linge sera, dans la mesure du possible, lavé sur place.
Il doit être marqué aux nom et prénom de l'enfant, quel que soit son âge.
- * Pour les activités musicales, les partitions, instruments et le pupitre, doivent **OBLIGATOIREMENT** être marqués aux nom et prénom de l'enfant.
- * Pour les activités musicales, les partitions, instruments et le pupitre, doivent haut blanc, bas noir (noir de préférence) chaussures adaptées.
- * Les cas d'énurésie sont à signaler (fiche sanitaire), et une alèse de grande taille est à prévoir.
- * Les éventuelles détériorations occasionnées à la literie seront facturées aux parents.
- * La présente liste (ou son double) sera placée à l'intérieur des bagages.

OBJETS OUBLIES OU EGARES :

La direction et le personnel des séjours font tout leur possible pour qu'aucun objet ne soit abîmé, perdu ou oublié au moment du retour.

Si, en dépit des précautions prises, un objet ou un vêtement manque à l'enfant, les parents sont priés d'adresser leur réclamation au directeur du séjour le plus tôt possible.

Cependant, en aucun cas, la responsabilité de l'organisateur ne se trouve engagée, tout participant envoyé au centre de vacances devant être en mesure de reconnaître les effets lui appartenant.

Merci pour votre compréhension.